



## AVIS PUBLIC

### AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS N<sup>OS</sup> LAS-0150 et LAS-0151

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté les règlements suivants le 7 février 2022 :

LAS-0150 Règlement autorisant un emprunt de 2 132 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle

LAS-0151 Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle

Ces règlements ont été approuvés par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 mars 2022.

Ces règlements peuvent être consultés sur le site [montréal.ca/lasalle](http://montréal.ca/lasalle) de la Ville de Montréal ou une demande à cet effet peut être transmise à l'adresse [greffe.lasalle@montréal.ca](mailto:greffe.lasalle@montréal.ca).

Ces règlements entrent en vigueur le 31 mars 2022.

DONNÉ À LASALLE, ce 31 mars 2022.

Nathalie Hadida  
Secrétaire d'arrondissement